

# Conseil communal

## EXTRAIT

### du procès-verbal du Conseil communal

Dans sa séance du 27 octobre 2025, le Conseil communal de Crans a pris la décision suivante :

#### Le Conseil communal

Vu le préavis Nº 48/25 concernant l'arrêté d'imposition 2026;

Ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet;

Attendu qu'il a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

#### décide:

- 1. d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2026, tel qu'il figure en annexe du préavis et dont il fait partie intégrante ;
- 2. d'autoriser la Municipalité à soumettre ledit arrêté d'imposition au Conseil d'Etat pour approbation.

#### Demande de référendum (Base légale : art.160 et suivants LEDP)

#### Annonce à la municipalité

La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la municipalité, par cinq électeurs constituant le comité, accompagnée d'un projet de liste de signatures, dans les dix jours qui suivent la publication de l'approbation de cet objet dans la Feuille des avis officiels, prévue à l'article 161, alinéa 1, lettre b.

Le Président

Henri BOSSERT

La secrétaire

Fabienne VIONNET